

Le 24 février 2008

L'ENSEIGNEMENT DE LA LITTÉRATURE AU CÉGEP.

Madame,

Dans la chronique que vous signez dans *La Presse* (24.02.08), il y a trois personnes qui sont nommées : Marie Gagné, présidente du CEEF, André Laferrière, le représentant de la Direction de l'enseignement collégial au Ministère et moi-même, membre de l'Anel et de l'Unéq.

Par un concours de circonstance étonnant, il n'y a qu'une seule personne parmi les trois qui a été consultée et c'est Madame Gagné, qui, ô coïncidence!, partage les mêmes vues que vous. Pourquoi, vous qui êtes une journaliste chevronnée, n'avez pas cru bon de téléphoner à M. Laferrière pas plus qu'à moi-même qui était président de la table ronde placée sous le chapeau de l'Anel et de l'Unéq qui débattait de ce sujet ?

Laissez-moi vous dire que vous commettez plusieurs erreurs : d'abord en affirmant que M. Laferrière était « tout à fait favorable » à l'idée de faire disparaître complètement l'enseignement de la littérature française dans les cégeps. M. Laferrière ne s'est jamais compromis sur cette question lors de la table ronde que nous avons tenue. Il a répété à quelques reprises que, oui, dans le devis du ministère, l'expression utilisée était bel et bien « littérature d'expression française » et non « littérature française », que, oui, on pouvait modifier le programme sans que cela affecte les « devis », mais jamais il n'a exprimé une opinion arrêtée sur le choix que devaient faire les professeurs de littérature. De cela, je suis absolument certain. De laisser entendre le contraire est tendancieux.

D'autre part, Madame Gagné – qui était à quelques pas de moi, lors de cette table ronde tenue par l'Anel ! – a entendu ce que j'ai dit au sujet de l'enseignement de la littérature. Je la défie d'affirmer publiquement que j'ai demandé l'abolition de l'enseignement de la littérature française. En fait, j'ai tenté de faire la démonstration qu'on pouvait intégrer la littérature française dans un ensemble de cours où la littérature québécoise, comme vous dites, serait « le pilier autour duquel les programmes devraient s'articuler ». Comme preuve de ma bonne foi, je vous réfère au texte lu à l'Unéq sur « L'enseignement de la littérature au cégep » (inclus en document joint dans cette missive), qui montre à l'évidence que la littérature française faisait partie de notre proposition. Ce texte correspond, dans son essence, à ce que j'ai dit lors de la rencontre de l'Anel (à quelques variantes près sur les exemples choisis)

Dernier point, que vous prétendiez que la CEEF avait raison d'affirmer que l'ANEL et l'UNEQ souhaitaient l'abolition de la littérature française de tous les cours donnés au cégep est une aberration parce que c'est tout simplement un mensonge et un procès d'intention que vous nous faites. Trop de textes émanant de l'Unéq, de l'Anel et de *Lettres québécoises* ont circulé pour que vous puissiez douter une seule seconde de la vérité de ce que nous affirmons. Et si Mme Gagné a erré et surtout menti sur les intentions de l'Anel et de l'Unéq, c'est à elle d'en porter l'odieux, pas à nous dont les publications officielles ou internes sont limpides à ce sujet.

André Vanasse
Membre de l'Unéq
Membre de l'Anel,
Directeur littéraire de XYZ éditeur
Directeur du magazine *Lettres québécoises*.